



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**  
Service accueil, bâtiments et cadre de vie  
Bureau de l'accueil  
Section courrier

## **RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

-----

**N° 64 du 7 juin 2021**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 7 juin 2021 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr). rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 7 juin 2021  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

RAA spécial n° 64 du 7 juin 2021

## **SOMMAIRE**

### ***I - ARRÊTÉS***

#### **PRÉFECTURE**

##### **Sous-Préfecture de Saumur**

- Arrêté SPSa n°2021-27 du 4 juin 2021 nommant les membres de commissions de contrôle des listes électorales – modificatif n°4

#### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

- Arrêté DDETS-Dir n°2021-10 du 2 juin 2021 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail technique conjoint DIRECCTE-DDCS

### ***II - AUTRES***

#### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Commission nationale d'aménagement commercial du 3 juin :

- avis favorable relatif à la création de surfaces de vente Pagannes à Cholet



**I - ARRÊTÉS**





**Arrêté SP SAUMUR N° 2021-27**

**Nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes de l'arrondissement de Saumur  
(modificatif n°4)**

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**Vu** l'arrêté SG/MPCC n°2020-042 du 23 novembre 2020, portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, Sous-Préfet de Saumur,

**Vu** l'arrêté préfectoral Sous-Préfecture de Saumur n°2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saumur ;

**Vu** le changement intervenu dans la désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de Saumur et de Villebernier, ainsi que la proposition des maires des communes concernées ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

**Sur proposition** du Sous-Préfet de Saumur ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Les tableaux annexés (annexes 1 et 2) à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral Sous-Préfecture de Saumur n°2020-62 en date du 26 novembre 2020 modifié, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saumur, et désignant lesdits membres, sont modifiés comme suit dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2** :

Le Sous-Préfet de Saumur et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Saumur, le 4 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Saumur,

  
Samuel GESRET

L19 Code électoral IV et VII

ANNEXE 1 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-27 du 4 juin 2021 (modificatif n°4)

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS SELON L'ARTICLE L.19 IV DU CODE ÉLECTORAL

ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII DU CODE ÉLECTORAL

Commune	Conseiller Municipal	Délégué du Préfet	Délégué du TGI
ANTOIGNÉ	M. Alain RIVAIN	Mme Françoise FUSELIER Suppléant : Mme Monique ETAVARD	Mme Jeannine ARDRIT
ARTANNES-SUR-THOUET	Mme Nelly VIDAL	M. Philippe HEURLIERE	M. Dominique PINARD
BAUGE-EN-ANJOU	Mme Annick LEGRAND	M. Jean-Claude JARRY	M. Pierre-Jean ALLAUME
BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	M. Christian CABRET Suppléante : Mme Nelly LACASSIN	M. Rémy LANDAIS Suppléante : Mme Anne FALLOUX	Mme Paule PONTOIRE Suppléante : Mme Annie POTIER
BLOU	Mme Véronique HERVE	M. Nicolas MASSON	Mme Marie SEYEUX
BOIS D'ANJOU (LES)	Mme Martine BRIOT	Mme Danièle NORAS Suppléante : Mme Annie BREMON	Mme Élisabeth DE TERVES Suppléante : Mme Josiane GAULTIER
BREILLE-LES-PINS (LA)	M. Philippe VARIN Suppléant : M. Olivier CHARRIER	Mme Nadia BRIEND Suppléant : M. Raoul FOURMOND	M. Jean-Pierre LE MERCIER Suppléant : M. Loïc PEMZEC
BROSSAY	M. Stéphane JARRY	M. Anthony GUERRY	Mme Michelle ETCHEGARAY
CIZAY-LA-MADELEINE	M. Bruno MORISSET	Mme Katia PELISSON	Mme Bruno BELOUARD
COUDRAY-MACOUARD (LE)	M. Fabrice GEORG	Mme Michèle GUERIF	M. Jacky BRANCHU
COURCHAMPS	M. Freddy AUBRY	M. André GLANDAIS	Mme Colette CHALET
COURLEON	M. Jean-Claude BERTIN	M. Samuel DI RUOCCO	Mme Jacqueline MARTINEAU
DENEZE-SOUS-DOUE	M. Thierry MORISSET	Mme Juliana RABINEAU	Mme Alexandra GAUGUE
DISTRE	Mme Sonia CHAMBRY	Mme Martine COCHARD	Mme Isabelle NEVERS
ÉPIEDS	Mme Manuella MAINDRON Suppléante : Mme Patricia RHEAU	M. François TROPTARD Suppléant : M. Enguerran BRUNET	M. Laurent GOURDIEN
LANDE-CHASLES (LA)	Mme Angélique POIRRIER	Mme Christine ROUSSIASSE	Mme Sylvaine AUBERGEON
LOURESSE-ROCHEMENIER	Mme Carole CHARGE	Mme Véronique BOISSEAU	M. Alain MAITREAU
MAZÉ-MILON	M. Gilles DUBOIS Suppléant : M. Sébastien BOURDIN	Mme Dominique MANCEAU Suppléant : Mme Michelle DONNE	M. Alain CHEROUVRIER Suppléant : M. André LE CLAINCHE
MONTMOREAU	M. Gérard DEVOS Suppléant : M. Marc PERRIER	Mme Claude MORIER Suppléante : Mme Evelyne GUARNORI	M. Christian OGHEREAU

ANNEXE 1 de l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-27 du 4 juin 2021 (modificatif n°4)			
COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS SELON L'ARTICLE L.19 IV DU CODE ÉLECTORAL			
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII DU CODE ÉLECTORAL			
	M. Paul HERVÉ	M. Jean-Paul GUIDOIN	M. Jean-Claude JOUSSEAUME
MOULIHERNE	Mme Catherine BAUDRY	Mme Pierrette BONDE	Mme Sylvie DELAUNAY
NOYANT-VILLAGES	Mme Deborah DAILLIÈRE	M. Jean-Pierre DAVEAU	M. Christophe COUANNET
PARNAV	M. Didier CHEVROLLIER	Mme Sabine DUCHENE	M. Guy RÉGNIER
PELLERINE (LA)	Mme Eliane CREMONESE	Mme Josiane PARMENIER	Mme Anne-Marie DUVERNE-POLILAT
PUY-NOTRE-DAME (LE)	Mme Marline BRUNEAU Suppléant : Mme Claude-Annik JANOT	Mme Valérie RAFFIER	Mme Jacqueline GOUNOU
ROU-MARSON	M. Jean-Claude TARDIF	M. Étienne PICAUD	M. Jean-Marie SÉCHER
SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	Mme Cécile SAULEAU Suppléant : M. Fabrice VANNIER	Mme Bernadette MIGNONNEAU Suppléante : Mme Brigitte GLEMET	M. Claude TRIGANNE Suppléant : M. Michel PION
SAINT-JUST-SUR-DIVE	M. Alain VILGRAIN	Mme Marie-Pierre VAQUIER	M. Jacky VERRY
SAINT-MACAIRES-DU-BOIS	Mme Emmanuelle BOUET	M. Lucien LAFAGE	Mme Danielle LETOILE
SAINT-PHILBERT DU PEUPLE	M. Christophe MOREAU	Mme Sylvie COINTRE ép. d'ARMAND de CHATEAUVIEUX	M. Patrice GLEDEL
SOUZAY-CHAMPIGNY	Mme Éliane DUCCESCHI Suppléante : Mme Isabelle LANCELOT	Mme Josette PATURAL Suppléant : M. Pascal DEVAUD	Mme Augustine MIZINIAK Suppléant : M. Yves SECQ
TURQUANT	M. Alexandre SAINT PAUL	Mme Sophie LEMOINE	Mme Anne-Marie RATHOUIS
ULMES (LES)	M. Damien CUREAUDEAU	M. Pierre HUBERT	M. Claude DUPUIS
VARRAINS	M. Éric ROBERT	Mme Marie-Agnès LECLERCQ	Mme Mireille DELAMARE
VAUDELNAY	Mme Liliane GAUTIER Suppléante : Mme Céline JALTEAU	M. Claude COUAILLIER	M. Gilbert ALLARD
VERNANTES	Mme Elodie MARCHAND Suppléante : Mme Bernadette VOUAUX	Mme Marie-Isabelle PERCEVAUX	Mme Élisabeth LORIEUX
VERNOIL-LE-FOURRIER	Mme Claudette LAURENT Suppléant : M. Tony GROLLEAU	Mme Maryvonne DUPUY Suppléant : M. Yannick GUIOCHEREAU	M. Patrice VARET Suppléant : M. Jean-Yves GUIBERT
VERRIE	M. Philippe VENDÉ	Mme Christelle MAINGOT	M. Jean-Paul PAULEAU
VIVY	Mme Josette MARTEAU	M. Noël BAUDOUIN	M. Philippe MACÉ

ANNEXE 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-27 du 4 juin 2021 (modificatif n°4)

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ALLONNES	M. Philippe BREC (titulaire) Mme Françoise LAMY (titulaire) Mme Yvonne ANDRAULT (titulaire) Mme Laurence COMBET (suppléante) M. Laurent ROINE (suppléant) Mme Fabienne CORNILLEAU (suppléante)	M. Anthony DAUZON (titulaire) M. Alain RENARD (titulaire)  Mme Danielle PECOURT (suppléante) Mme Héléne THARREAU (suppléante)	/
BEAUFORT-EN-ANJOU	M. Luc VANDEVELDE Suppléante : Mme Stéphanie MOCQUES  M. Jean-Michel MINAUD Suppléante : Mme Magalie PERLIER  M. Emmanuel MARTINEAU Suppléante : Mme Nathalie BRARD	M. Alain DOZIAS Suppléante : Mme Elisabeth LENOIR	Mme Maryvonne MEIGNAN Suppléant : M. Philippe TESSERAU-BARBOT
BRAIN-SUR-ALLONNES	M. Maxime REIGNER  Mme Marie-Annick MORICEAU Mme Gwénaëlle LE SAGE  M. Dominique TESSIER	M. Cyrille COUINEAU	/

ANNEXE 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-27 du 4 juin 2021 (modificatif n°4)

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
DOUÉ-EN-ANJOU	Mme Nathalie SECOUÉ M. Jean-Pierre GRELLET Mme Jacqueline CHAILLOU	Mme Laurence CAILLAUD M. Bruno BILLY	/
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	M. Frédéric DEBROU Suppléant : M. Benoît GALLÉ Mme Martine PERCHERON Suppléant : M. Fabien LAURENT Mme Louise TRICHET Suppléant : Mme Maryline REBEILLEAU	M. Stéphane CHARRIER Mme Tatiana SAUDE	/
GENNES-VAL-DE-LOIRE	M. Marc MOREAU Suppléant : Mme Michèle BOUSSEAU Mme Myriam GUIBERT Suppléant : M. Jérôme LEMOINE Mme Annick URRUTI Suppléant : M. Harold HOUSSEAU	M. François ROBICHON Suppléant : Mme Catherine EVILLARD Mme Gwénaél VERGER Suppléant : Mme Nicole MOISY	/

ANNEXE 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-27 du 4 juin 2021 (modificatif n°4)

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
LONGUE-JUMELLES	Mme Nicole PEHU M. Alain DUPUIS Mme Danielle MABILLEAU Mme Marie-Thérèse DELAUNAY	Mme Guylène RUEL	
MENITRE (LA)	Mme Isabelle NICOLAS Suppléant : M. Laurent MERAUT Mme Clarisse NOURRY M. Ludovic LAMBERT	M. Jackie PASSET Suppléant : Mme Catherine DAZZI-RIVIERE M. Roger DELSOL	/
MONTREUIL BELLAY	M. Christian FERCHAUD Mme Nathalie MERCIER Mme Gwendoline LAURY	M. Jean-Claude CHAUVEAU M. Jean-Paul MARCHAND	/

ANNEXE 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-27 du 4 juin 2021 (modificatif n°4)

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
SAUMUR	Mme Arlette BOURDIER Suppléant : M. Loïc BIDAULT  Mme Sophie TUBIANA Suppléante : Mme Judith GRIMA  M. Kong-Mong CHA Suppléant : M. Thomas GUILMET	Mme Fabienne SOURDEAU Suppléant : M. Michel OLIVA	Mme Bénédicte LE MENAC'H Suppléant : M. Bernard HENRY
TUFFALUN	M. José POLART  M. Henri GUINHUT  Mme Christelle LOUVIOT	M. Frédéric MOREAUX  Nathalie GOHLKE	/
VARENNES SUR LOIRE	Mme Chantal REQUILLARD  Mme Brigitte SAINT CAST  M. Dominique GOURIER	M. Patrice MOËNS  Mme Marietta LUCAS	/
VILLEBERNIER	Mme Patricia BATAIS  Mme Nathalie SOLER  M. Jean-Yves CAZÉ	M. Patrice LAURIN  M. Pascal MARIE	/





**ARRETE N° DDETS/DIR-FL/2021-010**

Relatif aux modalités de réunion conjointe du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la DDCS de Maine-et-Loire et de la Direccte Pays de la Loire dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État

**La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités par intérim**

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié notamment par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 ;
- Vu** le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux au sein des DIRECCTE ;
- Vu** l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et modifiant l'arrêté du 13 mai 2011 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Vu** l'arrêté du 10 décembre 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de la DIRECCTE des Pays de la Loire et l'arrêté n° 2019/DIRECCTE/IRP/03 du 17 janvier 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifié par les arrêtés n°2019/DIRECCTE/IRP/04,05,06 et 07, n°2020/DIRECCTE/IRP/01 et 02, et n° 2021/DIRECCTE/IRP/01 du 25 janvier 2021 ;
- Vu** l'arrêté n°2020-0025 du 30 novembre 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Maine-et-Loire, modifié par l'arrêté n°2021-028 du 17 février 2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;
- Vu** le décret du Président de la République du 28/10/2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-030 en date du 26/04/2021 portant délégation de signature de Madame Fabienne LOGEROT en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire par intérim ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DIRECCTE des Pays de la Loire et de la DDCS de Maine-et-Loire sont réunis conjointement sur des questions communes, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DDETS de Maine-et-Loire.

**ARTICLE 2 :** Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1 sont présidées par Mme LOGEROT, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire par intérim.

**ARTICLE 3 :** La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire par intérim, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire à l'adresse <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/recueil-des-actes-administratifs-r394.html>

Fait à Angers, le 02/06/2021

La directrice départementale par intérim

  
Fabienne LOGEROT

## ***II - AUTRES***





**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service Urbanisme, Aménagement, Risques  
Secrétariat de la CDAC**

[ddt-cdac@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-cdac@maine-et-loire.gouv.fr)

AV 216-2021

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT  
COMMERCIAL DE MAINE-ET-LOIRE**

**AVIS N° 2021-028**

**relatif à la création d'un ensemble commercial  
composé de deux cellules commerciales de secteur 2 (non alimentaire)  
zone commerciale des Pagannes, rue de la Vallière à CHOLET (49300)  
Création de 1 894 m<sup>2</sup> de surface de vente**

**Vu** le titre V du livre VII du Code de commerce, relatif à l'aménagement commercial et notamment l'article L. 752-6 relatif aux critères de la décision de la commission départementale d'aménagement commercial ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

**Vu** la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

**Vu** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

**Vu** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

**Vu** le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) et aux demandes d'exploitation commerciale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DDT-AP-2019 n° 13 du 26 juin 2019 portant constitution de la CDAC de Maine-et-Loire, modifié par l'arrêté préfectoral DDT-AP-2019-014 du 30 septembre 2019 et l'arrêté préfectoral et DDT-AP-2020-026 du 12 octobre 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DDT49-SUAR-ANCO-AP 2021-13 du 11 mai 2021 fixant la composition de la CDAC pour l'examen de la demande susvisée ;

**Vu** la demande de permis de construire n° 04909920C0205 déposée au service application du droit des sols de CHOLET ;

**Vu** la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée dans le cadre du permis de construire susvisé, le 4 janvier 2021 au secrétariat de la CDAC, et complétée le 16 avril, sous le numéro 2021-028, déposée par la SCCV CHOLET LA CASSE, représentée par M. Olivier VINCENOT. Ladite demande vise à la création d'un ensemble commercial de 1 894 m<sup>2</sup> de surface de vente, composé de deux cellules commerciales l'une à l'enseigne « ÉLECTRODÉPÔT », l'autre n'étant pas encore définie. L'ensemble sera situé dans la zone commerciale des Pagannes, rue de La Vallière à CHOLET (49300) ;

**Vu** le rapport et l'avis favorable émis par le rapporteur de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire ;

**Considérant** que les membres de la commission départementale d'aménagement commercial ont été régulièrement convoqués ;

**Considérant** que la commission départementale d'aménagement commercial s'est réunie le jeudi 3 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de M. Samuel GESRET, sous-préfet de Saumur, représentant le Préfet de Maine-et-Loire, que le quorum permettant à la commission de délibérer était atteint ;

**Après avoir entendu** le représentant de la direction départementale des territoires, la chambre de commerce et d'industrie, le président de l'association « Cholet Vitrines » ainsi que le demandeur ;

**Considérant** qu'après avoir délibéré, les membres de la commission présents ont participé à un vote nominatif au regard des critères énumérés à l'article L.752-6 du code de commerce ;

**Considérant au titre de l'aménagement du territoire :**

- que le projet respecte les dispositions du PLU et qu'il est compatible avec le SCOT du Choletais ;
- qu'il ne constitue pas un risque de mitage de l'espace compte tenu de son implantation sur une parcelle déjà artificialisée et dans une zone dédiée existante ;

**Considérant au titre de la protection du consommateur :**

- que l'ensemble commercial sera accessible aux consommateurs par sa proximité avec le réseau routier ;

**Considérant au titre du développement durable :**

- que le projet permettra la réutilisation et la dépollution d'une friche existante ;
- qu'il aura un impact paysager limité du fait du caractère déjà dégradé de la zone ;

**Considérant qu'en matière sociale**, le projet contribuera à la création de 12 emplois ;

**Considérant** que les membres de la commission ont participé à un vote nominatif recensant **10 voix pour et 1 abstention** :

**Considérant qu'ont voté pour l'autorisation du projet :**

- Mme Patricia HERVOUET, représentant le maire de Cholet ;
- M. Guy BARRÉ, représentant le président de l'Agglomération du Choletais, en charge du ScoT ;
- M. Louis-Marie GUETTÉ, représentant le président de l'Agglomération du Choletais ;
- Mme Roselyne BIENVENU, représentant les intercommunalités du département ;
- M. Étienne GLÉMOT, représentant les maires du département ;

- M. Claude POUSIN, maire de Saint-Pierre-les-Échaubrognes, élu désigné par le Préfet des Deux-Sèvres ;
- M. Lionel GUILLEMOT, personne qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- M. Bernard BEAUPÈRE, personne qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs ;
- Mme Geneviève SAUVÉ, personne qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire désignée par le Préfet des Deux-Sèvres ;
- M. Olivier LE BOUR, personne qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire désignée par le Préfet de Vendée ;

**Considérant que s'est abstenu de voter :**

- M. Bruno LETELLIER, personne qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE, la commission émet un avis FAVORABLE** à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale, pour la création de 1.894 m<sup>2</sup> de surface de vente au bénéfice de l'ensemble commercial situé zone commerciale de Pagannes, rue de La Vallière à Cholet (49300) et composé de 2 cellules commerciales de secteur 2 (non alimentaire), l'une à l'enseigne « ÉLECTRODÉPÔT », l'autre n'ayant pas encore d'enseigne définie.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Saumur  
Président de la commission,**

  
**Samuel GESRET**

*Délais et voies de recours contre la décision de la commission départementale : article L752-17 du code de commerce, modifié par la LOI n°2014-626 du 18 juin 2014 - art. 52 -  
Conformément à l'article L. 425-4 du code de l'urbanisme, le demandeur, le représentant de l'État dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) qui se prononce dans un délai de quatre mois à compter de sa saisine, à l'adresse suivante :  
Secrétariat de la Commission nationale d'aménagement commercial (Cnac) - Télédocus 121 - Bâtiment Sieyes 61, bd Vincent Auriol 75703 - Paris Cedex 13 - (téléphone 01 44 97 27 27)*

